



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2005
Français
Original: arabe

Soixantième session

Point 55 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Abdulmalik **Alshabibi** (Yémen)

1. À sa 1^{re} séance plénière, le 13 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session la question intitulée :

« Groupes de pays en situation particulière :

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 26^e et 27^e séances, le 10 novembre 2005. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/60/SR.26 et 27). Il convient également d'appeler l'attention sur le débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 7^e séances, du 3 au 5 octobre (voir A/C.2/60/SR.2 à 7). Il sera rendu compte de la suite de l'examen de la question par la Commission dans les additifs au présent rapport, à savoir :

* Le rapport de la Commission sur ce point sera publié en trois parties, sous la cote A/60/491 et Add.1 et 2.



<i>Alinéa</i>	<i>Additif</i>
a)	1
b)	2

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 55

Lettre datée du 5 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/60/111)

Lettre datée du 25 août 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/60/308)

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/60/81-E/2005/68)

b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (A/60/287)

Lettre datée du 29 avril 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/60/75)

Lettre datée du 26 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao et Président du Groupe des pays en développement sans littoral (A/C.2/60/2)

4. À la 26^e séance, le 10 novembre, le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/60/SR.26).

5. Toujours à la même séance, conformément aux dispositions de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale en date du 1^{er} juillet 2004, la Commission a procédé à un échange de vues avec le Haut Représentant, au cours duquel les représentants du Bénin, du Burkina Faso, du Paraguay et de la République démocratique populaire lao ont formulé des observations et posé des questions, auxquelles le Haut Représentant a répondu (voir A/C.2/60/SR.26).